

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

Le Conseil Municipal de la Courneuve, légalement convoqué à 19h00 par M. le Maire le 4 octobre 2019 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le 10 octobre 2019 sous la présidence de M. POUX Gilles, Maire.

SECRETAIRE : M.HAFSI

ETAIENT PRÉSENTS :

M. POUX - Maire,
M. JOACHIM - Mme TENDRON-FAYT - M. MAIZA - M. SOILIH - Mme DHOLANDRE - M. MORISSE - Mme BOUROUAHA - M. TROUSSEL - M. HAFSI - Adjoint,
Mme RUDENT-GIBERTINI - M. HOEN - Mme MOUIGNI - M. LUNEAU - Mme SANTHIRARASA - M. DOUCOURE - Mme MAHAMMAD - M. SAHA - Mme NESANIR - M. ELICE - Mme MIGNIERE - M. BAYARD - Mme REZKALLA - M. BOÛTEGHMES , Conseillers

AVAIENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Mme SAÏD-ANZUM ZAÏNABA	à M. DOUCOURE Oumarou
Mme CADAYS-DELHOMME Corinne	à M. POUX Gilles
Mme KENOUCHE Touatia	à M. SAHA Amine
M. IRANI Joseph	à M. MAIZA Rachid
Mme CLARIN Marie-Line	à M. HOEN Michel
M. COUTEAU-RUSSEL Anthony	à Mme SANTHIRARASA Yalini
Mme NESANIR Zéliha	à Mme RUDENT-GIBERTINI Danielle
Mme DAVAUX Mélanie	à M. LUNEAU Julien

ETAIENT ABSENTS : 7

Mme BELAÏDI Nora - M. HAMZA Kamel - Mme HAMAD Nadia - M. KHEROUNI Samir - M. PHILIPPS Albin - M. CHERRABEN Syfeddine - Mme CHALI Wassila.

LES MEMBRES PRÉSENTS ONT ÉTÉ INVITÉS A SIGNER LE REGISTRE

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de :
La réception en préfecture le :
23 octobre 2019
La publication le :
23 octobre 2019

Identifiant de l'acte :
093-219300274-20191010-
lmc17396A-DE-1-1



LE MAIRE
Gilles POUX

Hôtel de Ville

avenue de la République
93126 La Courneuve Cedex
tel. : 01 49 92 60 00
toute correspondance doit
être adressé à M.le Maire

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et aux obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis des Comités Techniques Paritaires du 19 juin 2019 et du 5 juillet 2019,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 31 voix pour , 1 abstention (M. Mehdi BOUTEGHMES)

ARTICLE 1 : Décide **la création** des postes suivants :

Service Education

- 2 postes d'attaché à temps complet – catégorie A : Chargé de projets, Responsable de l'unité ressources et moyens
- 12 postes d'agent de maîtrise à temps complet – catégorie C : 11 responsables d'équipe et Coordinateur de la pause méridienne
- 5 postes d'adjoint technique à temps complet – catégorie C : 5 Agents d'entretien

Service s Finances/commande publique

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet – catégorie C : Gestionnaire des achats
- 1 poste de rédacteur à temps complet - catégorie B : Chargé de gestion administrative
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet – catégorie C : Magasinier

Service Bâtiments

- 3 postes de technicien à temps complet – catégorie B : Chargé du suivi des travaux neufs et achèvement, 2 Chargés d'études et du suivi des travaux
- 0,5 poste d'adjoint administratif à temps complet – catégorie C : Assistant de direction

Service Administratif et comptable

- 0,5 poste d'adjoint administratif à temps complet – catégorie C : Assistant de direction

Direction du Pôle technique

- 1 poste de technicien à temps complet – catégorie B : Référent quotidienneté et développement durable

Service Démocratie participative et vie associative

- 3 postes d'attaché à temps complet – catégorie A : Chef.fe de projet Politique de la ville, 2 Chargé.es de développement local
- 1 poste de rédacteur à temps complet - catégorie B : Coordinateur.trice linguistique Adjoint à la Politique de la Ville
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet - catégorie C : Animateur familles

Service Prévention sécurité

- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet - catégorie B : Responsable du CSU
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet – catégorie C : 2 Opérateurs de vidéo protection

ARTICLE 2 : Décide **la suppression** des postes suivants :

Service Education

- 1 poste de rédacteur à temps complet – catégorie B : Responsable d'équipe gestion des moyens et du patrimoine scolaire
- 12 postes d'adjoint technique à temps complet - catégorie C : 11 Responsables d'équipe, Agent de coordination administrative et technique
- 1 poste d'ATSEM à temps complet - catégorie C : ATSEM

Service s Finances/commande publique

- 1 postes de rédacteur à temps complet – catégorie B : Gestionnaire investissement
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet - catégorie C : Assistant administratif

Service Bâtiments

- 1 poste d'ingénieur à temps complet - catégorie A : Ingénieur maîtrise d'ouvrage
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet - catégorie C : Surveillants de travaux
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet - catégorie C : Chargé de gestion fluides et énergie,

Service Administratif et comptable

- 2 postes de rédacteurs à temps complet – catégorie B : Coordinateur budgétaire ; Assistant de direction

Service Démocratie participative et vie associative

- 3 postes de rédacteur à temps complet – catégorie B : Chargé.e de la Politique de la Ville, Chargé.e des instances de démocratie locale, Coordinateur des boutiques de quartier
- 1 poste d'animateur à 50% - catégorie B : Référent LAEP

Service Prévention sécurité

- 1 poste d'agent de police municipale à temps complet - catégorie C : Responsable du CSU

Service Arts, culture et territoire

- 1 poste de rédacteur à temps complet – catégorie B : Chargé.e d'action culturelle cinéma
- 1 poste d'adjoint administratif à 50% - catégorie C : Agent d'accueil cinéma

ARTICLE 3 : Dit que la mise à jour des effectifs sera effectuée selon les modifications apportées par la présente délibération dans le tableau des effectifs joint en annexe.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig 93 358 MONTREUIL Cedex, peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la date de notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Filières	Cadres d'emplois	Nombre de postes ouverts au 01/01/2019	Conseil Municipal du 11-avr-19		Conseil Municipal du 20-juin-19		Conseil Municipal du 10-oct-19		Total
			Créations	Suppressions	Créations	Suppressions	Créations	Suppressions	
Filière administrative	Administrateurs territoriaux	1							1
	Attachés Territoriaux	68			1		5		74
	Rédacteurs Territoriaux	41			1	1	2	8	35
	Adjoint administratifs territoriaux	178			2		2	1,5	180,5
Filière animation	Animateurs territoriaux	36			1			0,5	36,5
	Adjoint d'animation territoriaux	96			1	1	1		97
Filière culturelle	Conservateur en chef du patrimoine	1							1
	Professeurs d'enseign.artistique	1							1
	Attachés ter. de conserv. du patrimoine	4							4
	Bibliothécaires territoriaux	0							0
	Assist.Ter.Conserv.Patrimoine&Biblio	1							1
	Assist.ter. spécial.d'enseign.artistique	0							0
Filière sanitaire et sociale	Secteur médico-social	41	1	0	0	0	0	0	42
	Médecins territoriaux	13							13
	Psychologues territoriaux	3							3
	Cadres territoriaux de santé	1							1
	Infirmiers territoriaux	8							8
	Reéducateurs territoriaux	4							4
	Educateurs territor. de jeunes enfants	1	1						2
	Auxiliaires de puériculture territoriaux	1							1
	Auxiliaires de soins territoriaux	10							10
	Secteur médico-technique	7	0	0	0	0	0	0	7
	Assistants ter.médico-techniques	7							7
	Secteur social	56	0	0	0	0	0	1	55
	Conseillers territoriaux socio-éducatifs	3							3
	Assistants territoriaux socio-éducatifs	6							6
	Agents ter.spécialis. écoles maternelles	47						1	46
	Filière sportive	Educateurs territoriaux des APS	15						
Opérateurs ter. activités physique.&sport.		1							1
Filière technique	Ingénieurs Territoriaux	14					1		13
	Technicien territoriaux	18					4		22
	Agents de maîtrise Territoriaux	28					12	2	38
	Adjoint techniques territoriaux	222					8	13	217
Filière police municipale	Chef de police municipale	1					1		2
	Gardien de police municipale	13						1	12
Total général		843	1	0	6	2	35	28	855

Emplois spécifiques	Nombre de postes ouverts
Assistants maternelles	19
Total emplois spécifiques	19

FAIT A LA COURNEUVE, LE 10 OCTOBRE 2019